

**DE LA FRAGILITÉ DES MARIAGES AUJOURD'HUI EN AFRIQUE: QUELLE LECTURE ?****SEKA Koko Marie-Madeleine**

Maitre-Assistante

Enseignante-Chercheure

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Cocody (Côte d'Ivoire)

Ecole Supérieure de Tourisme, d'Artisanat et d'Action Culturelle (ESTAAC)

[mariemadeleineseka@gmail.com](mailto:mariemadeleineseka@gmail.com)**SEKA Chiaye Marie-Pauline**

Maitre-Assistante

Enseignante-Chercheure

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Cocody (Côte d'Ivoire)

Ecole Supérieure du Théâtre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ESTCA)

[sekachiaye@gmail.com](mailto:sekachiaye@gmail.com)**Abstract**

Over the past ten years, statistics have sounded the alarm on the rate of marriages being destroyed everywhere in Africa. What could justify such decadence? The status of women has changed. Could she still be considered the submissive woman in the traditional way? Wouldn't this conception justify the fragility of marriages? What solutions are envisaged? Based on the methods of historical and gynocritical analysis, this reflection aims to deliver the causes of this fragility and to present prospects for resolution.

**Key words:** Divorce, Woman, Tradition, Fragility, Marriage

**Résumé**

Ces dix dernières années, les statistiques sonnent l'alarme sur le taux de mariages qui se détruisent partout en Afrique. Qu'est-ce qui pourrait justifier une telle décadence ? Le statut de la femme a changé. Pourrait-elle être encore considérée comme la femme soumise à la manière traditionnelle ? Cette conception ne justifierait-elle pas la fragilité des mariages ? Quelles solutions envisagées ? Basée sur les méthodes d'analyse historique et gynocritique, cette réflexion a pour objectif de livrer les causes de cette fragilité et de présenter des perspectives de résolution.

**Mots-clés :** Divorce, Femme, Tradition, Fragilité, Mariage

## Introduction

Hier, la femme-épouse était cette femme silencieuse, discrète, soumise. Celle-ci attend que son mari décide de tout. Elle s'occupait exclusivement des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. Dans le conte "la perceuse d'yeux" de l'écrivain camerounais Beling-Nkoumba, il est écrit :

Ce n'est pas ainsi qu'un homme doit traiter sa femme. Nos pères disaient, bien sûr, que la femme est une chèvre qu'il ne faut pas attacher avec une corde très longue. Ils disaient aussi que la femme est un panier de chenilles qu'il convient de secouer très fréquemment de peur de les voir s'en aller. Tout est vrai, aujourd'hui, comme autrefois (1983, p. 123).

Dans d'autres contes et légendes, la femme africaine y subit la même description. Si elle n'est pas l'odieuse marâtre sans pitié, l'indiscrette en qui il ne faut pas avoir confiance, elle est la sorcière semeuse de désordre. Presque toujours vue, pensée et représentée de manière opaque, on l'associe facilement à la figure du mal. Si elle est valorisée, c'est qu'elle est épouse fidèle et soumise, mère couveuse et dévouée. Ainsi, la société africaine a façonné le statut de la femme. De fait, la femme africaine n'a jamais pu recevoir les honneurs dus à son rang. Bien au contraire, elle a été et continue d'être soumise à des pesanteurs qui la confinent dans un espace bien défini. Elle apparaît du coup comme un être d'exil qui n'a pas de repère et ne se retrouve pas non plus dans son monde qui est un vaste tissu de différences. D'hier à aujourd'hui, la place de la femme dans le foyer reste le même.

Cependant, aujourd'hui, le statut de la femme a changé. Elle occupe des postes de responsabilité et de décision dans la société. Ce qui signifie qu'elle participe à tous égards à la vie et la gestion du foyer. Selon l'annuaire statistique : « en 2021, le taux de divortialité en Côte d'Ivoire était largement en hausse par rapport à 2020 », indique le rapport de l'édition 2021 qui accompagne. « Dans cette huitième édition, le rapport mentionne qu'il y a eu, en 2021, en Côte d'Ivoire, 1 590 divorces prononcés contre 1 126 en 2020 ». De ce constat, naît une question : maintenir cette conception traditionnelle de la femme, ne peut-il pas entraîner la fragilité des foyers aujourd'hui ? L'objectif de cet article est de montrer ce qui pourrait causer des conflits au sein des foyers modernes. Spécifiquement, il s'agira d'établir la situation de la femme traditionnelle à l'époque actuelle et trouver des solutions afin de consolider davantage les mariages d'aujourd'hui, puisque nos résultats montrent que la femme a changé de statut et par conséquent détient un minimum de pouvoir qui pourrait fragiliser les mariages s'ils ne sont pas pris en compte.

A cet effet, nous avons opté pour l'approche à la fois historique et gynocritique. L'approche historique paraît pertinente du moment où, il s'agira de faire un retour en arrière pour rappeler les conditions et l'image de la femme au sein du mariage traditionnel. Quant à la gynocritique, créée par Elaine Showalter, elle est une approche féministe permettant l'étude de la femme en tant que sujet dans la société.

Pour y répondre, ce travail se fera en deux parties. La première partie mettra en relief les causes des destructions des foyers ; quant à la deuxième partie, elle donnera quelques pistes afin de percevoir la véritable vision du mariage.

## 1. La femme avant les indépendances à aujourd'hui

### 1.1. La femme dans le mariage traditionnel

La tradition en Afrique et partout d'ailleurs est d'une importance capitale. Elle représente un ensemble d'idées, de doctrines, de mœurs, de pratiques, de connaissances, de techniques, d'habitudes et d'attitudes transmis de génération à génération aux membres d'une communauté humaine. Du fait du renouvellement perpétuel de ses membres, la communauté humaine se présente comme une réalité mouvante et dynamique. Ainsi, elle est normative parce que :

La normativité se fonde essentiellement sur le consentement à la fois collectif et individuel. Elle fait de la tradition une sorte de convention collective acceptée par la majorité des membres, un cadre de

référence qui permet à un peuple de se définir ou de se distinguer d'un autre (A. S. Mungala, 1982, p. 1).

Quant à l'éducation traditionnelle, celle-ci est fondée sur les traditions proprement africaines et qui est transmise de génération à génération dans nos sociétés depuis l'Afrique précoloniale jusqu'aujourd'hui. C'est dire que l'éducation traditionnelle coexiste aujourd'hui avec l'éducation moderne introduite avec la colonisation.

De fait, la conception traditionnelle a fait de la femme un être inférieur à l'homme, l'être masculin. « Souvent pour l'homme africain, la femme africaine n'est autre chose que la mère de ses enfants. » disait l'Abbé Sastre (1975, p. 8). Ainsi, se dessine le destin tragique de celle-ci. La femme apparaît dès lors comme le moyen par lequel la société doit se perpétuer à cause de sa nature. Cette fonction de procréation reconnue à la femme et considérée comme son domaine de définition, crée une violence psychologique. La fécondité devient alors la raison d'être de la femme. C'est pourquoi, la société africaine préfère une belle-fille adultère qu'une femme stérile. C'est exactement ce que pense la belle-mère d'Agathia Moudio lorsqu'elle dit : « il faut encore mieux une femme qui donne des enfants naturels, qu'une femme qui n'en donne pas du tout » (1973, p. 20). Pourtant depuis toujours et aujourd'hui encore, il est démontré que l'homme peut être à la base de l'infécondité du couple. Mais la société préfère fermer les yeux sur cet aspect, car un homme stérile, serait une honte. Cet acharnement contre la femme ne répond qu'à une seule logique : celle d'épargner l'homme et de le garder de toute humiliation, étant donné que la société l'a consacré chef, celui à qui tout doit profiter.

La femme africaine était opprimée : tout ce qu'elle possédait devrait être présenté au mâle. L'homme faisait la loi à sa façon, il commandait et tous les avantages étaient pour lui et la femme n'en profitait pas (M. Sacoume, 1965, p. 208-209).

En outre, la sexualité de la femme était contrôlée par la tradition. En effet, l'excision était en cela le moyen le plus approprié. Dans son article « corps masqué, corps marqué », le corps en jeu, montre que dans toute société, le corps humain :

Constitue à la fois tout ce que l'on peut appréhender de l'intériorité individuelle et la forme immédiate de l'extériorité à la fois la part la plus intime de l'homme et la part la plus sensible de l'univers (...) Il constitue la surface sur laquelle les hommes écrivent ou à tout le moins, inscrivent et marquent. Il signifie alors directement l'ordre social tel que les hommes essaient de l'exprimer, de le maintenir et de le perpétuer sans le couper de ce qu'ils croient être l'ordre du monde (A. Marc, 1990, p. 54-60).

Si la société traditionnelle ou patriarcale voire moderne perçoit en ce rite une initiation sexuelle pour la femme, celle-ci y voit au contraire une mort sexuelle car l'on est sans ignorer que le clitoris constitue l'organe principal de l'orgasme féminin. Alors pourquoi cette amputation ?

Si circonscrire et exciser, c'est dans les deux cas, retrancher du corps humain une partie de lui-même, les deux formes d'ablation sont dissemblables du point de vue anatomique : on enlève chez l'homme un morceau de peau tandis qu'on supprime à la femme un organe, si bien qu'à titre comparatif, on peut dire qu'au niveau embryologique, ce qui est ôté du corps féminin correspond à la totalité de l'appareil génital de l'homme excepté le scrotum (R. Gallimore. 1990, p. 54-60).

Elle poursuit son analyse en mettant en relief la différence entre le plaisir féminin et masculin. Nous voyons que le vagin ne devient support de jouissance qu'en raison de sa contiguïté avec le clitoris. Le fait d'attester la féminité d'une jeune fille par la pratique de l'excision, lui permet-il de vivre convenablement sa sexualité et de libérer psychologiquement son être ? Il est inadmissible que par la circoncision, l'homme cherche le moyen d'accentuer sa sensibilité sexuelle alors que l'excision en prive la femme et l'expose à des névroses sexuelles ou à des troubles psychologiques graves. A. Thiam ne dit pas autre chose. Dans son essai et les commentaires qui accompagnent ces récits de vie, elle note :

D'après les femmes que nous avons interrogées, le motif le plus souvent évoqué a été l'influence sur la vie sexuelle des filles. Ce qui revient souvent dans le discours de nos interlocutrices, sous une

forme ou sous une autre, c'était l'idée suivante : faire de la femme une reproductrice seulement. La jouissance de celle-ci risque de constituer un danger pour l'homme ou du moins tout porte à le croire. Mais le paradoxe est que l'homme polygame a une préférence pour la femme non excisée. A qui profite donc la clitoridectomie ? Ni à la femme, ni à l'homme. Mais pourtant elle permet à celui-ci d'avoir sous sa coupe autant de femmes dociles et soumises qu'il le désire. Il ne s'agit pas ici de traiter de la jouissance, mais on peut se demander quelle est l'utilité de réduire la vie sexuelle de la femme à sa fonction reproductrice alors que, naturellement, elle ne consiste pas uniquement en cela. Pourquoi saccager les organes génitaux des femmes alors qu'elles n'en font aucune demande consciente ? (A. Thiam, 1978, p. 90).

Hier, la femme était l'épouse, la mère. Cette femme silencieuse, discrète, soumise qui a tout accepté, celle qui attendait que son mari décide de tout. Celle qui s'occupait exclusivement des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. Aujourd'hui, quelle image présente-t-elle ? Est-elle vue autrement ?

## 1.2. La femme à l'époque actuelle

Après plusieurs années de lutte pour l'amélioration de sa condition sociale, politique et économique, il faut dire et reconnaître que les choses se sont améliorées pour la femme. Donc, l'on peut parler de victoire. Oui, grâce à toutes ces luttes, la femme, partout dans le monde et spécialement en Afrique a le droit à l'éducation, à l'instruction. Ainsi, elle exerce des activités rémunératrices, et occupe des postes de responsabilité et de décision.

En effet, depuis les indépendances, la femme a accès à l'éducation. Ce qui lui a permis aujourd'hui d'être indépendante et donc de participer au développement du pays, de son foyer pour celles qui sont mariées. Pour comprendre, nous partirons du terme « éducation ». Ce mot vient du latin « educatio » de même sens, lui-même dérivé de « ex-ducere » qui signifie permettre le développement moral et intellectuel de l'individu. L'éducation a donc pour effet de rendre l'homme meilleur et l'amener à penser par lui-même. Platon part du principe que pour apprendre, il faut d'abord désapprendre, s'affranchir de nos opinions et inclinations pour s'éveiller à la Réalité et au Vrai. Il faut apprendre à aller au-delà des apparences. Le rôle de l'éducation n'est pas seulement d'instruire mais de guider. En effet, celui qui reçoit l'éducation s'instruit par lui-même en regardant la nature. Il est important qu'il apprenne à se prendre en charge, ainsi deviendra-t-il un homme libre et autonome. Eduquer, c'est donc favoriser la transmission des savoirs et des valeurs. C'est que « la finalité de l'éducation est identique à la finalité de l'homme. Évidemment, toute éducation vise, explicitement ou implicitement, un idéal humain (C. Hummel, 2002, p. 1).

Partant de cette essence de l'éducation, nous comprenons aisément que la femme moderne se trouve dans une autre réalité. Si le but de l'éducation est de développer dans chaque individu toute la perfection dont il est susceptible, cela signifie qu'un tel être devient autonome. Mais que faut-il entendre par perfection ? C'est, bien souvent, le développement harmonique de toutes les facultés humaines. Porter au point le plus élevé qui puisse être atteint toutes les puissances qui sont en nous, les réaliser aussi complètement que possible, mais sans qu'elles se nuisent les unes aux autres. Ainsi, l'homme devient libre et autonome. Pour ce philosophe, la liberté humaine ne peut être sauvée qu'à la condition de la concevoir dans un rapport non aux lois de la nature, mais aux lois de la raison pratique. La liberté humaine n'est pas le simple libre-arbitre, elle est l'autonomie morale, la capacité rationnelle de soumettre sa volonté aux lois éthiques qui établissent les normes universelles de l'action. « Ce n'est pas en tant que la personne est soumise à la loi morale qu'elle a une dignité, c'est en tant qu'elle est elle-même législatrice : sa volonté est alors bonne, absolument bonne, et même sainte » (E. Kant, 1985, p. 303).

En réalité, la liberté, chez Kant, va de pair avec l'éducation. C'est un concept qui intervient dans le domaine moral, au niveau de la question « que dois-je faire ? » Ainsi, si autrefois, l'éducation de la femme était censée lui permettre de faire une belle alliance et de faire perdurer le mariage, vu que le divorce était considéré comme un échec, aujourd'hui, grâce à l'éducation comme instruction, connaissance, la femme devient un être libre. Alors, l'amour et l'éducation deviennent subsidiaires. Selon Wikipédia :

Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Lorsque des situations excèdent les compétences d'une entité donnée responsable de l'action publique, cette compétence est transmise à l'entité d'un échelon hiérarchique supérieur et ainsi de suite. Le principe de subsidiarité veille à ne pas déconnecter la prise de décision publique de ceux qui devront la respecter. C'est en somme la recherche de la sphère d'influence adéquate dans une organisation sociale par laquelle se déploie une action publique.

Ce qui signifie qu'avec l'instruction ou l'éducation que la femme a reçue, elle est capable de prendre des décisions pour son bien-être et celui du couple. Ainsi, elle peut tout apprécier dans le couple. Du coup, les stéréotypes de la femme traditionnelle ne cadrent plus dans ce mariage. La responsabilité des mariés est désormais engagée. Il n'est donc plus question que l'homme seul décide pour la famille ou que les parents de l'homme décident. Selon ce principe, les parents interviendront au moment où besoin se fera sentir par les mariés. L'instruction permet à la femme d'enrichir et de former son esprit. Depuis lors, elle a la maîtrise de sa fécondité par l'usage de la contraception et un recours possible à l'avortement. C'est l'avènement du corps féminin moderne, libéré de ses entraves et de ses principes traditionnels et moraux. Nous en voulons pour preuve la série télévisée 'Maîtresses d'un homme marié'. Cette série événement qui nous plonge dans l'intimité des femmes sénégalaises ne fait pas l'exception. Le producteur en mettant à nu la polygamie, le viol, les violences conjugales, la dépression, montrent à quel point la société africaine maintient la femme dans des conditions difficiles. A travers son actrice Djalika, femme moderne, instruite qui se révolte contre l'infidélité, la violence de son mari, l'auteur montre que la femme moderne est différente de la femme traditionnelle. Ce qui conduit à plusieurs constats :

Premièrement au niveau sexuel, la femme n'accepte plus d'être l'objet sexuel de l'homme. Elle réclame également son plaisir, ce qui lui donne parfois l'image d'une mauvaise femme. C'est justement ce que montre l'essai de Sami Tchak sur la sexualité féminine en Afrique. Pour lui, avec l'universalisation des comportements sexuels, facilitée par la modernité, la femme africaine, en dépit des contraintes patriarcales, assume son corps et s'assume de plus en plus comme objet-sujet de sa propre sexualité. Elle sort de sa réserve et émerge avec une conscience accrue des possibilités de son corps. Par conséquent, beaucoup de femmes africaines ont leurs propres stratégies de survie à travers lesquelles le corps intervient comme un capital à même de procurer une plus-value symbolique ou matérielle. Nous assistons à une plus grande affirmation de la femme et de ses libertés à l'heure actuelle, et plus encore qu'il y a vingt ans. Et comme le souligne Marie-Noëlle Kouakou lors de l'entretien de Sami Tchak : « la sexualité féminine est aussi de plus en plus libérée, car notre génération a fait des études et nous sommes très influencées par les nouvelles technologies. » (2019). Pour N. B. Belinda toujours lors de ce débat : « la sexualité n'est pas forcément plus libre. C'est surtout le corps féminin qui l'est ». La femme contrôle désormais ses maternités et n'est pas seulement la femme épouse et mère d'avant. Ce n'est plus l'épouse ménagère, qui est dévouée seulement au bien-être de son mari et ses enfants, l'épouse soumise et résignée, frustrée, non satisfaite sexuellement.

Deuxièmement, au niveau de la liberté. Hier, la trop grande liberté de l'homme dans le foyer était et est encore l'infidélité. En réalité, la liberté n'est pas selon l'opinion générale l'indépendance, le droit de faire ce que l'on veut. Au sens métaphysique et philosophique, celle-ci est : « l'état de l'individu dont les déterminations sont rationnelles et chez qui l'emportent raison et moralité » (J. Russ, 1991, p.160). Si l'infidélité est un signe de liberté, il est aujourd'hui nécessaire de bien comprendre ce terme parce ce que l'on veut qu'elle demeure un fait naturel et non source de destruction sociale parce qu'avant l'épouse cocue devrait accepter et chérir davantage son mari. C'est ce que la mère recommande à la narratrice en lui faisant comprendre de supporter son état d'épouse cocue et de se trouver d'autres centres d'intérêt: «les conseils de ta mère, notamment « développer d'autres centres d'intérêt » t'apparurent plus lisibles» (C. M. Mbazoo, 2013, p. 20). Pour supporter les infidélités du mari, la mère transmet son héritage culturel de soumission à toutes épreuves. Mais la femme moderne n'est pas forcément pour cette solution. En revanche, elle peut à son tour tromper son mari, ou tout simplement abandonner le foyer conjugal.

L'insatisfaction sentimentale et sexuelle constitue un facteur déterminant si l'on en juge par la proportion élevée de femmes infidèles parmi les femmes insatisfaites de leur vie sentimentale et de leur vie sexuelle.

On pourrait dire que l'infidélité n'est donc pas innée, mais ce sont des circonstances de gestion du couple liées à la tradition pour montrer la dominance, la supériorité de l'être masculin sur la femme. Pourtant, cette infidélité pourrait tirer son essence de l'incapacité de l'homme de maîtriser sa libido, ses ardeurs, ses désirs. Mais aussi et surtout d'une absence de communication dans le couple. A ce propos, l'amour part à la ruine progressivement dans un contexte d'absence quasi permanente de l'un des conjoints. Ainsi, l'attachement affectif n'existe pratiquement plus, l'un ne s'identifie plus à l'autre, l'une des parties étant très loin de l'autre. En clair, la femme d'aujourd'hui, instruite, éduquée ne peut se conformer aux normes traditionnelles du mariage. Elle ne peut plus demeurer cet être passif, sans volonté de changer les choses. D'où l'importance de comprendre l'essence du mariage.

## **2. Vers une compréhension authentique du mariage**

La tradition a façonné la place de la femme dans le mariage en ignorant que celle-ci n'allait pas demeurer analphabète. Cela crée d'énormes difficultés aujourd'hui au sein des mariages. Pour que le mariage fonctionne vraiment et soit durable, il faut certainement comprendre le sens de notre engagement vis-à-vis de l'autre. Le sens et la valeur que notre société donne au mariage ne sont pas le sens intrinsèque de celui-ci encore moins celui que Dieu lui donne.

### **2.1. Quel est le principe du mariage ?**

Le mariage est un engagement ferme entre deux personnes. Selon le Petit Robert : « s'engager c'est se lier par une promesse, une convention, autrement dit promettre ». Le dictionnaire indique également que s'engager c'est aussi « s'aventurer, se lancer ». On peut s'engager quelques heures, par semaine ou toute la vie, par rapport à quelqu'un, en lien avec des valeurs. Le 'oui' du mariage demande beaucoup de réflexion parce que l'on se pose de nombreuses questions. Les questions essentielles à se poser avant tout sont par exemple : avons-nous assez de temps ? Ou sommes capables d'honorer ce pacte ? A quoi va-t-il falloir renoncer ? Que sera notre liberté ? ... Le mariage est donc à la fois comme une cérémonie civile ou religieuse, un acte symbolique et une institution sociale. Il représente aussi la légalisation de l'union entre deux personnes de sexe opposé soumis à des obligations réciproques et la reconnaissance de droits spécifiques. Aujourd'hui, la place et la fonction du mariage dans le cycle conjugal se sont modifiées. Pendant qu'autrefois :

Il fondait le couple ; il tend de plus en plus à le parachever [...]. Le mariage de type ancien marquait une rupture brutale entre le temps de la jeunesse dans la famille d'origine, et l'entrée dans la vie adulte. Au contraire, les jeunes dans leur majorité entrent désormais progressivement en couple, à petits pas (J.-C. Kaufmann, 1993, p. 57).

Le mariage est le défi de respecter son engagement. La parole donnée à l'autre signifie qu'il peut compter sur nous. Ainsi, l'engagement constitue une base, le socle d'une relation et nous rend alors responsable. C'est pourquoi, s'engager c'est aussi avoir besoin de donner du sens à ce que l'on vit. C'est porteur d'espoir. En clair, il s'agit de choisir et donc de renoncer. C'est pourquoi, il est important de ne pas confondre l'indépendance et la liberté dont faisaient preuve les hommes dans le passé. Ces deux termes sont si différents qu'ils s'excluent mutuellement. En réalité, quand chacun fait ce qu'il lui plaît, on fait souvent ce qui déplaît à l'autre, et cela ne s'appelle pas la liberté. La liberté consiste moins à faire sa volonté qu'à n'être pas soumis à celle d'autrui. Elle consiste encore moins à soumettre la volonté d'autrui à la nôtre disions-nous plus haut. Ainsi : « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté », (J. J Rousseau, 1964, p. 365). Cette pensée de Rousseau montre clairement que quiconque est maître ne peut être libre qu'en obéissant à la loi. Cela signifie que dans la liberté commune, nul n'a le droit de faire ce que la liberté d'un autre lui interdit, et la vraie liberté n'est jamais destructive d'elle-même.

En effet, se marier suppose la présence d'au moins deux personnes ; ce qui constitue en à point douter "une petite société". Ainsi, pour sauver les mariages aujourd'hui, il urge certainement d'introduire d'abord

des règles au sein de la famille étant donné que chaque partenaire vient avec son caractère. Les philosophes du contrat l'ont bien compris lorsqu'ils disaient que la vie en société ne peut être paisible qu'avec des lois établies par celle-ci. À l'état de nature, l'homme dispose d'une liberté naturelle, il peut faire tout ce qu'il veut. Il s'agit d'une liberté fondamentale, essentielle à l'homme mais, en même temps, il ne peut pas encore s'en servir intelligemment. Le mariage étant comme un pacte social, il est l'occasion pour l'homme de s'élever intellectuellement car ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève. Autrement dit, les mariés doivent pour leur propre survie établir des règles internes en plus de celles prévues par la société. L'accession à l'état civil par le mariage, et la rencontre d'un autre moi, est un moyen pour l'homme de se réaliser lui-même, de s'humaniser. Justement, c'est dans cet ordre que Dieu lui-même vient au secours de la faiblesse humaine afin de vivre un mariage heureux. Que nous dit alors la Bible à cet effet ?

## 2.2. Vivre le mariage dans la conception chrétienne

« En vue du bien des époux, des enfants et aussi de la société, ce lien sacré échappe à la fantaisie de l'homme. Car Dieu lui-même est l'auteur du mariage qui possède en propre des valeurs et des fins diverses » (Compendium de l'église, 2005). Ce passage montre que le fondement de la famille réside dans la libre volonté des époux de s'unir en mariage, dans le respect des significations et des valeurs propres à cette institution, qui ne dépend pas de l'homme, mais de Dieu lui-même. L'institution du mariage comme une communauté profonde de vie et d'amour est ainsi fondée et dotée de ses lois propres par Dieu et n'est donc pas une création due à des conventions humaines et à des contraintes législatives, mais doit sa stabilité à l'ordonnement divin. C'est une institution qui naît, notamment pour la société, de l'acte humain par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement et qui se fonde sur la nature même de l'amour conjugal qui, en tant que don total et exclusif, de personne à personne, comporte un engagement définitif exprimé par le consentement réciproque, irrévocable et public. Cet engagement implique que les rapports entre les membres de la famille soient également empreints du sens de la justice et, donc, du respect des droits et des devoirs réciproques.

Pour la conception chrétienne, le mariage a les traits caractéristiques suivants. D'abord, la totalité par laquelle les époux se donnent mutuellement dans toutes les composantes de la personne, physiques et spirituelles, ensuite l'unité qui fait d'eux « une seule chair » (Gn 2, 24), et enfin l'indissolubilité et la fidélité que comporte le don réciproque et définitif, la fécondité à laquelle il s'ouvre naturellement. De fait, nous pouvons affirmer que le savant dessein de Dieu sur le mariage est accessible à la raison humaine, malgré les difficultés dues à la dureté du cœur, (Matthieu 19, 8). Par exemple, la polygamie est une négation radicale du dessein originel de Dieu, parce qu'« elle est contraire à l'égalité personnelle de la femme et de l'homme, lesquels dans le mariage se donnent dans un amour total qui, de ce fait même, est unique et exclusif », (Jean-Paul II, (1982) 102). Il est écrit à cet effet dans la Bible : « c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair » (Genèse 2, 24). En effet, dans la société israélite dont est issue Jésus-Christ, le mariage était patrilocal. Ainsi, le nouveau couple vivait généralement dans la maison du père du marié ou à proximité. Par conséquent, l'idée sous-jacente pour l'homme est d'abandonner, de renoncer à ses anciennes priorités de vie familiale.

Ce passage montre qu'à la suite du mariage, les priorités d'un homme changent. Auparavant, ses obligations principales concernent sa relation avec ses parents ; mais après le mariage, sa femme devient sa priorité. Dans les sociétés occidentales modernes où les devoirs filiaux sont souvent ignorés, cela peut sembler être un point mineur. Mais dans les sociétés traditionnelles comme Israël, l'Afrique, honorer ses parents était le devoir humain le plus grand après celui d'honorer Dieu. C'est pourquoi, très souvent en Afrique, les parents trouvèrent une deuxième femme pour pallier le problème d'enfant dans les couples. Revenant à la suite du verset, il dit ceci : « s'attachera à sa femme ». Ce verbe véhicule également la notion de permanence. En ce qui concerne le passage de la Genèse 2, 24, s'attacher suggère la passion et la permanence qui doivent caractériser le mariage. L'attachement est donc nécessairement fort, et par conséquent il doit durer. « Implicitement, toute notion de mariage forcé est proscrite : l'homme doit désirer

sa femme, et vice versa. S'il n'est pas consensuel, l'on peut légitimement douter du bienfondé d'un mariage » disait (G. Bourin, 2019, Genèse 2, 24).

De fait, dans la conception religieuse, l'homme seul, replié sur lui-même, dépérit et meurt. L'être humain est un être de relation. Pour donc exister, il est nécessairement besoin d'un vis-à-vis. Voilà pourquoi l'homme est, "coupé par Dieu en deux" : chacun sera une moitié pour l'autre. Et chaque moitié sera appelée à s'attacher à l'autre moitié alors « tous deux ne feront plus qu'un » L'homme devient lui-même en faisant alliance. Par conséquent, il faut en finir avec la position dominante de l'homme dans le ménage et la vie. Si cela se tient dans la vie traditionnelle, l'on ne pourrait le prolonger dans la vie moderne. L'homme et la femme sont égaux, et tous deux chefs<sup>1</sup>. Ils sont dans le mariage des complices et dans sa vérité objective, il est ordonné à la procréation et à l'éducation des enfants. L'union matrimoniale, en effet, fait vivre en plénitude ce don sincère de soi, dont les enfants sont le fruit, « et qui sont à leur tour don pour leurs parents, pour la famille entière et pour l'ensemble de la société », (Jean-Paul II, (1994) 883-886).

Cependant, le mariage n'a pas été uniquement institué en vue de la procréation parce que son caractère indissoluble et sa valeur de communion demeurent aussi lorsque les enfants, bien que vivement désirés, ne viennent pas compléter la vie conjugale. Ainsi, contrairement à ce que faisaient les anciens et certains modernes, les époux « peuvent marquer leur générosité en adoptant des enfants délaissés ou en remplissant des services exigeants à l'égard d'autrui », selon le Conseil Pontifical "Justice Et Paix" Compendium De La Doctrine Sociale De L'église. Comme on le perçoit, la conception chrétienne du mariage offre des voies de sortie à toute sorte de fragilité dans le couple.

## Conclusion

Les mariages de nos jours connaissent d'énormes fragilités. Nous en avons pour preuve le nombre de divorce par jour. C'est pour pallier ce problème que nous avons choisi ce thème : pourquoi les mariages connaissent des difficultés aujourd'hui en Afrique ? Pour y répondre la première partie a traité la place de la femme d'hier à aujourd'hui dans le mariage. Cela a permis de voir la dichotomie entre le statut traditionnel et moderne de la femme. Ce qui pourrait de toute évidence provoquer ces fragilités. La deuxième partie quant à elle, s'est attelée à donner une piste de sortie en montrant le caractère essentiel et originel du mariage. Ainsi, pour vivre des mariages heureux et vrais, nous avons proposé sa conception chrétienne. Loin de mépriser ou d'ignorer Dieu dans nos sociétés, il est aujourd'hui indispensable de considérer la religion dans sa conception chrétienne parce que c'est ce lien qui, faisant grandir le croyant dans l'amour et la vérité, lui donne une appréciation saine et juste des événements. Celui-là apprécie les événements et les choses de façon qualitativement différente dans leur essence significative et dans leur signification ultime.

---

<sup>1</sup>Cf la constitution de la Côte d'ivoire.



## Bibliographie

- BEBEY Francis, 1973, *Le fils d'Agatha Moudio*, Yaoundé, Clé.
- BELING-NKOUMBA, 1983, *La perceuse d'yeux*, Clé Internationale, Paris.
- BOURIN Guillaume, 2019, « Exégèse herméneutique, Genèse 2, 24 », Ph.D., University of Aberdeen.
- Compendium du catéchisme de l'église catholique, 2005, Libreria Editrice Vaticana, 00120 Cittàdel Vaticano.
- GALLIMORE Rangira, 1990, *Le corps, de l'aliénation à la réappropriation : Afrique noire francophone*, Notre Librairie, n° 117, p. 54-60.
- HUMMEL Charles, 2002, « Aristote et l'éducation » *Paideia Sagesse Vertu*, Philosophie Cité Système éducatif.
- KANT Emmanuel, 1985, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Œuvres philosophiques tome 2, Gallimard.
- KAUFMANN Jean Claude, 1993, *Sociologie du couple*, Paris, PUF.
- MUNGALA A. S., 1982, « L'éducation traditionnelle en Afrique et ses valeurs politiques », *Ethiopiennes* numéro 29, revue socialiste de culture négro-africaine, pp 1-14.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1964, *Du Contrat social*, œuvres complètes, Livre I, Chapitre VIII : introduction et notices de Bernard Gagnebin, Paris, Pléiade, Gallimard.
- RUSS Jacqueline, 1991, dictionnaire de philosophie, Paris, Bordas.
- SACOUME Marguerite, 1965, « Tradition et modernité en Afrique noire », Paris, Seuil, "rencontres internationales de Bouaké", pp.208-209.
- SASTRE Robert, 1975, *La mission de la femme africaine*, Paris, Centurion.
- TCHACK Sami, 2019, « Débat sur la Sexualité féminine en Afrique » : quels changements en 20 ans ?
- THIAM Awa, 1978, *Parole aux Négresses*, Paris, Denöel.